L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 26 AOUT 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 2 mai 1893,
Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du 7:30 du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées,
POUR MANDEVILLE, LEWIS-BURG ET MADISONVILLE,
et Old Landing,
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 7 h. P. M.
Prix, chaque traversée, $1.
Prix, les jours d'excursion, aller et retour, $1
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Gired.
W. G. COYLE & CIE, Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.
LA TOURAINE, Praguenl, samedi, 26 août
La BOURGOGNE, Lebocf, samedi, 2 sept.
LA CHAMPAGNE, Laurent, samedi, 9 sept.
Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.....$80 et $100
et au dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $24.50, avec supplément supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO,
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Steamers :
HUDSON.....Mercredi, 30 août.
LOUISIANA.....Mercredi, 6 septembre.
KNICKERBOCKER.....Mercredi, 13 septembre.
Partiront de leur quai à 3 a. m. au pied de la rue Toulouse.
Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.
Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.
Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant avec la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et du Texas, et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour diverses points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.
Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.
Pour fret ou passage s'adresser
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN.
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
L'EDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.
BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,

CHEMINS DE FER.

YAZOO AND Mississippi Valley R. R. CO.
Heures d'arrivées et de départs le 23 juillet 1893.
Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Rampart.

	Départs.	Arrivée.
Kansas City et Memphis express rapide....	5:00 p. m.	8:45 a. m.
Vicksburg & Natchez Ex.....	8:10 a. m.	5:35 p. m.
Baton Rouge Accom'n..	3:40 p. m.	10:00 a. m.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.
La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.
La ligne la plus courte pour Hot Springs et des parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.
Billets d'agréments, passes, taux de parties et excursion fin de semaine.
Les billets pour excursion d'été en vente dans la saison.
Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune
A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Mary Landing).

Départ de la N-Orléans		Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express..	5.20 p m	San Antonio Express.. 7:05 p m
California Express, daily.	9:30 a m	California Express, daily 10:55pm

Pullman Sleepers entre New Orléans et San Antonio and New Orléans et Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:30 A. M.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des classes réservées pour tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt de Ferry.
E. KERR, Gen. Pass. Agt. J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville,
ANCIEN ET SUL.
EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.
Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore Philadelphie et New-York.
DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No. Arrivées.	No. Départs
2 Ex. Rapid 7:35 a. m.	6 Mal. Rap. 7:45 a. m.
7 Accom. côte. 9:00 a. m.	4 Exp. Rap. 10:55 a. m.
1 Exp. Lim. 4:45 p. m.	8 Accom. côte. 3:45 p. m.
5 Mal. Rap. 7:15 p. m.	2 Exp. Lim. 7:50 p. m.
Excur. dim. 9:40 p. m.	Excur. dim. 7:55 a. m.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.
Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New York se fait sans changement et plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant est attaché et des repas sont servis en route.
JOHN KILKENY, Div. Pass. Agent.
C. P. AYRES, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—an 31 déc

ILLINOIS CENTRAL R.R.
Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 22 janvier 1893.

Arrivées.	Départs.
No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 8:40 p. m.	No 4, Chicago Lim., 12:01 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6:55 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.
Dim. Ex. 8:30 p. m	Dim. Ex. 7:35 a. m

Une ligne de Palais-Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.
La route la plus courte et la plus rapide.
No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien. Durée, 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.
No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St-Louis.
Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.
J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
1er mars—

OC
Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

No 2 Limited Fast Mail.	No 4 Fast Mail.
Part de la N.-Orléans. 7:50 p m.	12:15 a m.
Arrive à Meridian... 2:00 a m.	6:50 p m.
Arrive à Birmingham 5:40 a m.	12:45 a m.
Arrive à Chattanooga 11:00 a m.	6:00 a m.
Arrive à Burgin..... 7:55 p m.	4:00 p m.
Arrive à Lexington.. 8:05 p m.	4:15 p m.
Arrive à Cincinnati.. 10:40 p m.	7:20 p m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs entre la Nouvelle-Orléans et New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans pareil pour New York et Washington.
Chars-dortoirs-vestibules allant directement à Chicago.
Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
2 mars—

Scientific American Agency for PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 all months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).
A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published daily in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel
—DE LA—
Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)
La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892 :

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie.....	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 33	
Sur risques de mer...	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891..		138,565 59
Total des primes.....		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892.....		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations..	$82,160 81	
Réassurances.....	48 572 87	
		$130,733 68
Primes nettes.....		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes.....		21,398 83
Revenu total.....		$462,967 71
A déduire: Pertes payées.		
Sur risques d'incendie.....	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions.....	75,938 65	
Taxes et licences.....	12,465 32	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnie, frais de assurances frais judiciaire.....	51,963 31	
Total des débours.....		$437 622 50
Balance.....		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.....		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus.....		25,345 21
Pertes survies de 1892.....		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 en crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main.....	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans.....	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Crossman.....	88,400 00
$35,000 bons des Etats Unis, 4 pour cent.....	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent.....	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)...	5,125 00
Une action du capital de La Sugar Exchange.....	125 00
Une action French Opera House Co.....	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.....	50 00
Primes en cours de perception.....	97,180 43
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences.....	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions.....	$300,000 00
Fonds de réserve.....	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.....	43,910 48
Dividendes non payés.....	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ROBERT MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGREHE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.
Nous, membres du Comité de finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, qu'l l'exposé ci-dessus est représenté correctement la situation.
Nile-Orléans, Les 2 janvier 1893
(Signé): FRANK ROHER.
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MEYER
Comité de finance.

Vingt-sixième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.
CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892 :

Primes surincendies..$249,094 85		
Primes maritimes....	980 94	
Primes des rivières...	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non restitées de 1891...	44 850 20	
Total.....		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes....	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales....	12,897 95—	13,186 23
Fonds de surplus, 1891.....		21,490 82
Total.....		$330,792 59
Pertes payées:		
Sur risques de feu....	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurance.....	43,744 81	
Primes remises et commissions.....	59,380 68	
Taxes d'impôts et de ville, Boards of Underwriters, et souscriptions.....	8,718 29—	264,967 92
Profits bruts.....		$65,824 67
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.....	$47,378 85	
Primes non expirées de 1892.....	11,964 13	
Fonds de surplus.....	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes.....	$87 65
Primes en voie de collection.....	49,004 92
Prêts sur nantissement.....	4,475 00
Prêts sur hypothèques.....	2,200 00
Bons des Etats Unis, bons consolidés de ville et bons à primes.....	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres.....	31,717 50
Bons légal hypothèques, Wockerling Rewing Co.....	5,250 00
Propriétés foncières.....	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires..	4,913 14
Argent comptant et en banque.....	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions.....	$200,000 00
Fonds de surplus.....	6,481 69
Réserve pour primes non expirées.	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie.....	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 12me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.
DIRECTEURS.
J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS, J. HASSINGER, A. G. EICKS, LOUIS GRUNWALD, GEO. LIEBLICH, FRANK VATTIER, JOHN G. MOLL, J. E. MERILH, D. BERNHARD, J. J. LANGLER, M. VONDERBANK, P. W. DIELMANN, EMIL WEBER, A. THIESEN

OHARTER
OF THE
LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.
UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.
BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans State of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that treading themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved July 20th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to-wit:
ARTICLE FIRST.
The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge real and personal estate; to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally to do all things incidental to business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.
ARTICLE SECOND.
The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, in case of his absence from the city, or inability to act, on the Vice-President.
ARTICLE THIRD.
This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.
ARTICLE FOURTH.
The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and Eighty Shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.
ARTICLE FIFTH.
The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday in January of each year, the annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided such failure shall not dissolve said corporation, but the then acting officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.
ARTICLE SIXTH.
The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation shall be signed by the President and the Secretary-Treasurer.
ARTICLE SEVENTH.
This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the consent of three fourths of the capital represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.
ARTICLE EIGHTH.
No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance, if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.
ARTICLE NINTH.
Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders, who shall be sworned to faithfully and impartially discharge the duties of said office, and the affairs of said corporation shall be wound up and liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors, to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioner.
Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforesaid, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.
Original signed JOS. HERNANDEZ and others.
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.
I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was filed for record this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.
New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. HATT,
[Seal] R. M.
I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of mortgages therein assessed and made part thereof.
As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.
JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5t en 30j

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lou.

Concours de 1893.
L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :
DE QUELS ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POÈTES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.
Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.
L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.
Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.
Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régulier, avec une marge, et seulement sur la recto et les lignes ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.
Chaque manuscrit sera rémis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.
Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.
Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.
Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.
La présentation de la médaille se fera pour la circonstance, dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.
Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.
Les devises des concurrents qui des mentions honorables auront été accordées, seront tues devant le public.
Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.
Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.
Tout candidat qui fera connaître sa devise, perte ainsi hors de concours.
Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.
Les manuscrits seront adressés au secrétaire
Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

SIGNAUX D'INCENDIE.
5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée à Nouvelle.
12 Sixième et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Cimetière et Prytanée.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Pramlée.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12. Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Rimes.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Arcadé Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
47 Camp et Calliope.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts à Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Tarpeichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Bamp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Pardido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Station de Police et Mire.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
112 Station de Police, Champs-Elysées
113 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Mire.
712 Laharpe et White.
413 Bouparte et Espagne.
414 Pobdé et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Bemparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis rue Dauphine

ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Occasion rare pour acheter une belle résidence rue du Canal.
Vente d'une grande Résidence.—Propriété de valeur formant le coin sud-est des rues Canal et Derbigny.
A. L. Johnson versus Succ. de Augustus Bernau.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 39,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile Pelican, sur les Canal d'achage alors Gasquet et actuellement Avenue Cleveland, les rues Derbigny et Claiborne, désignés sous les Nos 1 et 2 du plan de Joseph Pilié No Vingt sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le premier jour de mai 1860 et déposé au bureau de D. L. McCoy, ex-notaire public et voyer, les dits lots sont contigus l'une l'autre et mesurent chacun en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue du Canal, sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Dix-huit formant l'angle sur les rues Canal et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.
3 août—3 10 17 24 31—sept 6
ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée dans le sixième district.
Mme Mary F. Tobin, veuve, vs James H. Hall.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,405 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et aux personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par George E. Marks, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
22 août—22 28 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,738 — Division B — Jules Barrasin vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de pétitionnaire Jules Barrasin soit convoquée et tenue pardevant Th Buisson, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit de trois ans, ou toute autre affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Rep. Burman, Jr. Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.
(Signé) FERD. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 août—8f au 12 sept

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,805—Division D—Jules G. Fromenade vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Fromenade soit convoquée et tenue pardevant Fred Deibel, Esq., notaire, en son bureau, No 16 rue St-Charles, dans la Salle Maçonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Rep. Burman, Jr. Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.
(Signé) FERD. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 août—8f au 12 sept

VENTES A L'ENCAN.
PAR E. CURTIS.
ANNONCE JUDICIAIRE.
ELEGANTS
MEUBLES DE MAISON
—ET—
CANDELABRES.
Grande Bibliothèque de Loi, etc.
Succession d'Augustus Bernau.
No 39,636—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.
PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, le présidant à la vente, le LUNDI et le MARDI, 4 et 5 septembre 1893, Local No 340 rue CANAL, COIN DERBIGNY et au bureau No 1 RUE BOURBON, au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon bonnes et solvable sécurité, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an, à partir du jour de la vente, et hypothèque spéciale mise que privilège sur la dite propriété, jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente, pardevant A. H. Wilson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 août—18 23 30—6 sept
ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,629, Division B. John B. Frericha versus ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John H. Fricrha, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour les fins de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire, en son bureau, No 138 rue Commune, en cette ville, commençant samedi, 19 août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur la demande du pétitionnaire, faire un syndic et voter sur sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur